



Ligue Auvergne-Rhône-Alpes des Échecs

Fédération Française des Échecs

Finale des Circuits Rapides Jeunes

Règlement

Article I : Informations générales

La ligue Auvergne-Rhône-Alpes organise chaque année la finale des Circuits Rapides Jeunes. Les date et lieu de la compétition sont fixés par le comité directeur de la ligue et annoncés sur son site internet au plus tard au mois de juin de la saison précédente.

Article II : Participation

La ligue attribue chaque année un nombre de places par département, au regard notamment de la participation aux Circuits Rapides Jeunes départementaux. Les comités départementaux effectuent leur sélection librement dans la limite du quota attribué.

Sont autorisés à participer uniquement les joueurs qualifiés par les comités départementaux, des catégories U20 et moins, possédant une licence A ou B pour la saison en cours.

Article III : Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE (88^e congrès — Antalya 2017) entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2018. L'article 4 de l'annexe A relatif aux modifications des règles du jeu pour la compétition rapide non supervisée s'appliquera.

En application de l'article 11.3.2 des règles du jeu, il est permis aux joueurs d'être en possession d'un appareil électronique dans l'aire de jeu à la condition qu'il soit éteint et rangé dans un sac. Dans le cas contraire, le joueur incriminé perdra la partie.

Au lancement d'une ronde, le joueur ayant les noirs ou l'arbitre le cas échéant enclenchera la pendule. Le délai de forfait, mentionné aux articles 6.7.1 et 6.7.2 des règles du jeu, sera de 10 minutes.

Conformément au D.2 du C.04.2, un joueur sera considéré comme abandonnant le tournoi s'il ne justifie pas son forfait avant la publication des appariements de la ronde suivante. Tout abandon non justifié sera signalé au Directeur des Sanctions.

La nulle par accord mutuel doit intervenir à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier comme le préconise la Charte du Joueur. Les joueurs ne respectant pas ce principe de fair-play recevront un avertissement, et plus en cas de récidive.

Article IV : Appariements et cadence

Les appariements se feront au système suisse (C.04.1, C.04.2 & C.04.3 FIDE Handbook / 87^e congrès – Baku 2016) en 7 rondes.

Toutes les parties se joueront à la cadence de 12 minutes par joueur + 3 secondes par coup.

Article V : Horaires

Le pointage sur place est obligatoire entre 13:30 et 13:50 le jour du tournoi. Tout joueur arrivant après cet horaire entrera en ronde 2. La 1^{re} ronde aura lieu à 14:00, les rondes suivantes s'enchaîneront après la fin de la précédente. La remise des prix se déroulera vers 18:00.

Article VI : Fin de partie

À l'issue de la partie, les joueurs rangeront les pièces sur l'échiquier. Le vainqueur (ou les deux joueurs en cas de nullité) informera(ont) l'arbitre du résultat de la partie.

Article VII : Classement & départages

À l'issue de la dernière ronde, le classement sera établi au nombre de points, un gain valant un point, une nulle un demi-point. Les joueurs exæquo seront départagés au Buchholz tronqué, puis au Sonneborn-Berger et enfin à la performance.

Article VIII : Droit d'inscription et Prix

L'inscription est gratuite. La liste des prix sera affichée en annexe du règlement. Les prix non cumulables sont attribués dans l'ordre indiqué. Un joueur peut choisir un lot inférieur à celui auquel il a le droit.

Article IX : Arbitrage et Commission d'appel

L'équipe d'arbitrage est désignée par le Président de la Ligue, après avis du Directeur Régional de l'Arbitrage. Sa composition est affichée en annexe du règlement.

En cas de litige, les joueurs doivent poursuivre la partie selon les directives de l'arbitre. Toute réclamation doit être déposée par écrit auprès de l'arbitre principal. Elle sera ensuite transmise à la Commission d'Appel Sportif de la Fédération.

L'inscription à ce tournoi implique l'entière acceptation du présent règlement.

L'arbitre principal

Le représentant de la Ligue



Ligue Auvergne-Rhône-Alpes des Échecs

Fédération Française des Échecs

Finale des Circuits Rapides Jeunes

Annexe au règlement

I. Date et lieu

Le tournoi aura lieu le samedi 5 octobre 2019 à la salle municipale « L'Escale » – 90, chemin de la Rivière – 69 380 Lozanne.

II. Équipe d'arbitrage

Le tournoi sera arbitré par Matthieu Vieira assisté de Georges Bellet (Arbitres Fédéraux Élite 1).

III. Liste des prix

a. Podium

- ◆ 1^{er} prix : un bon FNAC d'une valeur de 125 €.
- ◆ 2^e prix : un bon FNAC d'une valeur de 100 €.
- ◆ 3^e prix : un bon FNAC d'une valeur de 75 €.

b. Prix par catégories

Pour chacune des catégories U16, U16F, U14, U14F, U12, U12F, U10, U10F, U8, U8F, le premier recevra un jeu Chavet plombé feutré n°5 d'une valeur de 70 €.

c. Suite des prix au classement général

- ◆ De la 4^e à la 7^e place : une pendule DGT 2010 d'une valeur de 70 €.
- ◆ De la 8^e à la 11^e place : un jeu plombé feutré et échiquier marqueté d'une valeur de 60 €.
- ◆ 12^e et 13^e place : un kit jeu vinyle d'une valeur de 30 €.
- ◆ 14^e à 19^e place : une pendule mécanique.
- ◆ 20^e à 25^e place : un livre d'échecs.